

Elections communales 2021

Résultats du sondage sur la mobilité

Réalisé auprès des candidat-e-s aux Municipalité des communes vaudoises

Février 2021

Pour une mobilité
d'avenir





Un questionnaire sur la mobilité pour sonder les candidat.es aux municipalités des 302 communes vaudoises

L'ATE Vaud a fait « passer sur le gril » de la mobilité les candidat.es aux municipalités des 302 communes vaudoises, en leur soumettant un questionnaire de 19 questions visant à sonder leurs avis et actions à venir sur le sujet. 491 d'entre elles et eux y ont répondu, offrant une très bonne vue d'ensemble des positions relatives à la mobilité à l'échelle du Canton. L'ATE Vaud propose le détail des résultats obtenus, par commune, à la disposition de chacun-e afin de disposer de toutes les informations nécessaires pour le vote à venir.

Centrale à tous les échelons étatiques, la mobilité occupe une place toute particulière au niveau communal. Les décisions prises dans ce domaine par les communes touchent en effet la mobilité de façon transversale, influençant directement les habitudes des chacun-e en la matière. La place dédiée à la voiture, la sécurité offerte aux piéton-ne-s et cyclistes, ou encore la vitesse autorisée sur le territoire de la commune : tous ces sujets influencent directement les habitudes de mobilité de toutes et tous. Et, par effet de conséquence, des sujets tels que la qualité de vie, les effets de la pollution sur la santé ou encore le soutien du commerce en ville.

« Par leurs décisions, les futurs élus municipaux vont avoir une influence centrale sur la mobilité à l'échelle du Canton de Vaud. Il est donc absolument central de permettre aux électeurs et électrices de faire leur choix en toute connaissance de cause » relève David Raedler, président de l'ATE Vaud. *« Des aspects aussi importants que le 30 km/h de nuit en ville ou les aménagements sécurisés pour piétons ou cyclistes se décident au niveau local, et leurs conséquences sur la santé et sur la pollution sont nombreuses. »* complète Romain Pilloud, secrétaire général de l'ATE Vaud.

C'est fort de ce constat que l'ATE Vaud a soumis au début du mois de février 2021 un questionnaire de 19 questions à tous les candidat-e-s aux municipalités, afin de sonder leurs positionnements sur le sujet en vue des élections communales du 7 mars 2021. Les questions posées touchaient des thèmes aussi variés que (i) le parking automobile en ville, (ii) la généralisation du 30 km/h de nuit, (iii) les aménagements cyclables sécurisés ou (iv) la mise en place de plans de mobilité scolaire. Les résultats démontrent que les candidat-e-s sont très attaché-e-s à l'amélioration de la sécurité des parcours cyclistes aux quatre coins du canton. La mise en place de plans de mobilité scolaire pour sécuriser le trajet des enfants vers l'école fait également la quasi-unanimité. La question des parkings en plein-air est par contre encore débattue, beaucoup de candidat-e-s estimant qu'ils ont encore leur place dans les centres-villes et au centre des villages ; preuve qu'il reste encore beaucoup à faire pour convaincre, améliorer les alternatives et renforcer le report modal de la voiture individuelle vers une mobilité plus douce.

Les résultats par parti politique sont également significativement différents et présentés dans ce dossier. Certains partis se distinguent nettement dans le soutien à une mobilité d'avenir, tandis que d'autres sont très hostiles à la lutte pour une mobilité d'avenir. Il est néanmoins précisé que d'importantes différences existent aussi entre candidat-e-s d'un même parti.

Dans l'ensemble, l'ATE Vaud remercie les candidat-e-s ayant pris le temps de répondre au sondage. Ensemble, nous pouvons travailler en vue d'assurer la meilleure mobilité aux Vaudois-e-s en s'assurant qu'elle soit accessible, respectueuse de l'environnement et sécurisée pour toutes et tous.

Pour plus d'informations :

David Raedler, Président ATE Vaud, 079 220 45 23

Romain Pilloud, Secrétaire général ATE Vaud, 078 613 93 22

Méthodologie

Le mercredi 3 février 2021, l'ATE a transmis à l'ensemble des communes vaudoises un questionnaire de 19 questions relatives aux enjeux liés à la mobilité, et dont les compétences sont en très grande majorité communales. Elle a également placé une question pour savoir si les candidat-e-s soutenaient ou non la nouvelle loi sur le CO₂, soumise prochainement à la votation populaire et soutenue par l'ATE étant donné ses éléments encourageants visant à réduire nos émissions de CO₂ dans les années et décennies à venir. Il a été demandé aux communes vaudoises de transmettre ces questionnaires aux candidat-e-s à la municipalité pour les élections communales. L'ATE ne dispose pas de moyen de savoir si les administrations communales ont transmis ou non ce sondage. Seule une commune (Yverdon-les-Bains) a formellement refusé de transmettre notre sondage aux candidat-e-s ou aux mandataires des listes. Dans ce cas précis, cet envoi a été cependant effectué manuellement aux candidat-e-s par l'ATE.

Ce questionnaire ne concernait que les candidat-e-s aux Municipalités et n'était pas adressé aux candidat-e-s des conseils communaux. Les candidat-e-s disposaient de 5 jours pour répondre au questionnaire. En raison du court délai, l'ATE a finalement laissé son questionnaire à disposition des candidat-e-s jusqu'au 13 février, délai considéré comme largement suffisant pour prendre connaissance et répondre aux questions. Les 19 questions permettaient d'obtenir de 19 points positifs (100%) à 23 points négatifs (-100%). L'ATE a décidé de classer les résultats comme suit :

- Fort soutien aux enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire : score à 70% ou plus
- Bon soutien aux enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire : score de 40% à 69%
- Faible soutien aux enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire : score de 10% à 39%
- Hostilité aux enjeux de l'aménagement du territoire : score inférieur à 10%

Les objectifs

Ce sondage vise à communiquer de manière transparente sur les positions des candidat-e-s à la municipalité lors des élections communales en matière de mobilité et d'aménagement du territoire, qui sont des thématiques de plus en plus centrales. Cette communication, prévue par voie de communiqué de presse, d'informations à tous les membres de la section (près de 7'500 personnes) et de retour aux candidat-e-s ayant rempli le sondage, permet de donner à la population un outil facilitant le vote pour celles et ceux qui disposent d'une vision permettant de préserver la qualité de vie en luttant contre les émissions de CO₂ et sonores tout en encourageant la mise en place de plus d'espaces publics pour la population et un report modal de la voiture vers d'autres modes de transport moins polluants.

Les questions

1. Zones de rencontres et zones 30km/h

- a. Êtes-vous favorable à la mise en place de routes limitées à 30km/h de nuit dans les centres urbains et à proximité des logements ?
- b. Êtes-vous favorable à la mise en place de zones 30km/h
- c. Êtes-vous favorable à la mise en place de zones de rencontre (limités à 20km/h) et de zones piétonnes ?

2. Politique de stationnement

- a. Êtes-vous favorable à la construction de parkings en plein-air dans les centres-villes ou centres des villages ?
- b. Êtes-vous favorable à la création de parkings souterrains dans les centres-villes ou dans les centres villageois ?
- c. Pensez-vous que votre commune, en tant qu'employeuse, devrait mettre en place un plan de mobilité pour le personnel communal ?
- d. Pensez-vous qu'il faille limiter le nombre de places de stationnement au centre-ville ou du village et diminuer le taux de motorisation sur le territoire communal ?
- e. Pensez-vous qu'il faille privilégier une politique de stationnement peu coûteuse pour les voitures (places de stationnement bon marché pour les automobilistes) ?
- f. Pensez-vous qu'il soit justifié d'exiger, pour toute nouvelle construction d'habitation, au moins une place de stationnement vélo par pièce d'habitation ?
- g. Pensez-vous que les communes doivent soutenir la mise à disposition voire le financement de places en « carsharing » sur territoire communal pour la population et les entreprises ?

3. Politique de subventionnement

- a. Êtes-vous favorable à l'introduction d'une subvention à l'achat d'un abonnement annuel pour les transports publics (ou à son maintien si elle existe déjà) ?
- b. Êtes-vous favorable à la mise en place ou au maintien d'une subvention à l'achat d'un vélo électrique ?
- c. Seriez-vous favorable à l'extension de cette subvention à l'achat de vélos classiques (non-électriques) ?

4. Circulation routière + divers

- a. Pensez-vous que les routes devraient être mieux équipées pour sécuriser le trajet des cyclistes ?
- b. Pensez-vous qu'à certains endroits précis, il peut être bénéfique de limiter la circulation de voitures en réservant certaines routes aux piétons et cyclistes ?
- c. Pensez-vous que les efforts pour diminuer la pollution atmosphérique et sonore doivent être accélérés ?
- d. Pensez-vous que les communes doivent mettre en place un plan de mobilité scolaire ?
- e. De manière générale, êtes-vous favorable à la nouvelle loi sur le CO2 ?
- f. Pensez-vous que des aménagements cyclables séparés du trafic (pistes et voies cyclables) doivent être privilégiés lorsque cela est possible, sans échoir au détriment d'une voie de circulation automobile supplémentaire ?

Avantages et défauts du questionnaire

Avantages

- Il était possible pour les candidat-e-s de ne pas répondre à certaines questions. Cette non-réponse n'était pas sanctionnée pour le résultat final et ne péjorait donc pas les résultats globaux des candidat-e-s ;
- L'ATE était consciente que certaines questions concernaient moins certains lieux spécifiques dans le canton et/ou des centres moins urbains, raison pour laquelle les scores des candidat-e-s ont été placés dans des catégories larges (cf. chapitre Méthodologie) ne pénalisant pas les candidat-e-s sur 2 ou 3 questions uniquement ;
- Les enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire sont essentiels dans les communes, qu'elles soient urbaines ou rurales. Les conséquences de mauvaises politiques de mobilité sont très négatives pour la population : on pense notamment aux nuisances sonores et aux émissions de polluants, ou tout simplement la qualité de vie en milieu urbain et rural ;

Défauts

- Pour la plupart des questions, il n'existait pas assez de choix intermédiaire du type « Oui, plutôt » ou « Plutôt non » ou encore « Je ne sais pas ». Parfois, certain-e-s candidat-e-s devaient faire un choix général lorsque la question ne touchait pas leur commune.
- Les réponses aux questions ne comprenaient pas la possibilité de laisser des commentaires de la part des candidat-e-s, mais l'ATE a volontiers reçu les retours par courriels de certain-e-s d'entre elles et eux.
- Dans le descriptif de la question liée à la position sur le futur vote sur la loi sur le CO₂, une erreur de description s'est glissée sur l'une des conséquences de la loi. L'ATE a cependant jugé qu'elle n'influencerait pas – ou que peu – le résultat des candidat-e-s aux élections communales.

Analyse des résultats des partis politiques

L'ATE a reçu un total de 491 réponses, soit un taux de retour de 24% (sur 2041 candidat-e-s). Il s'agit là d'un nombre de réponses important permettant une analyse des positions des partis politiques et fournissant une vue d'ensemble intéressante pour les citoyen-ne-s.

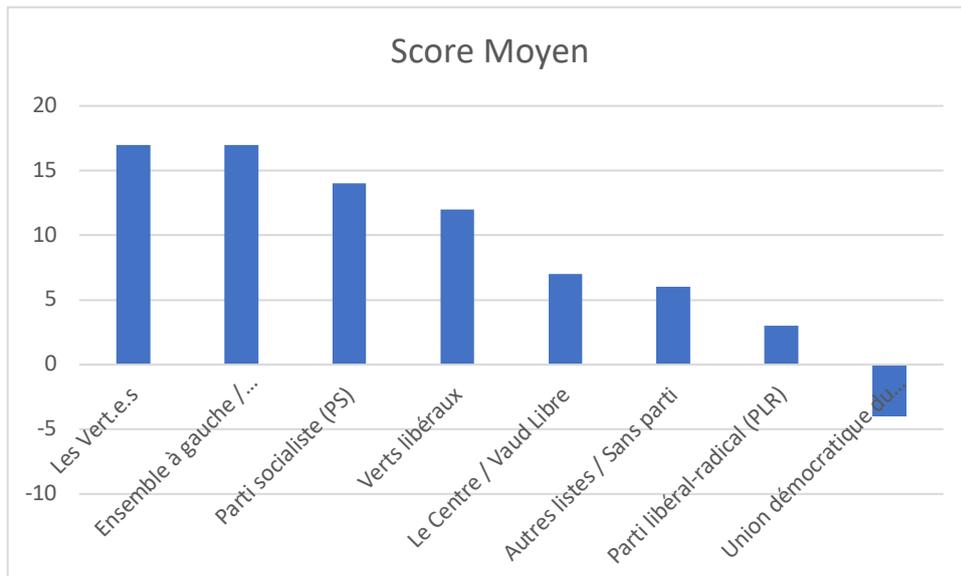
Il est précisé dans ce cadre que nous limiterons néanmoins les déductions effectuées par parti, essentiellement car d'importantes différences se retrouvent entre candidat-e-s d'un même parti. En d'autres termes, les réponses données relèvent souvent d'une appréciation propre à la personne – et non d'une ligne donnée par le parti. Ceci quand bien même certaines tendances se dégagent au sein de chacun des partis.

Parti politique	Score Moyen	Nombre participants
Les Vert.e.s	17	48
Ensemble à gauche / Décroissance Alt./POP*	17	9
Parti socialiste (PS)	14	51
Verts libéraux	12	15
Le Centre / Vaud Libre*	7	9
Autres listes / Sans parti	6	271
Parti libéral-radical (PLR)	3	66
Union démocratique du centre (UDC)	-4	20

* Les partis dits de la « gauche radicale » ont été regroupés, tout comme les partis dits « centristes », ceci afin de fournir un nombre minimum de résultats permettant une analyse par groupe politique large. Si chaque parti composant ces groupes avait été sélectionné individuellement, le nombre de résultats aurait été trop faible pour obtenir une moyenne représentative.

Comme précisé dans la partie « Méthodologie », et à l'image de ce qui s'applique à chaque candidat-e-s, l'ATE a décidé de classer les résultats en quatre catégories distinctes :

- Fort soutien aux enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire : score à 70% ou plus
- Bon soutien aux enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire : score de 40% à 69%
- Faible soutien aux enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire : score de 10% à 39%
- Hostilité aux enjeux de l'aménagement du territoire : score inférieur à 10%



Il est précisé que les résultats individuels, qu'il est possible de filtrer par commune, nom de candidat-e-s ou encore parti politique, sont disponibles en téléchargement sur ce lien : https://www.ate-vaud.ch/fileadmin/user_upload_sektion_waadt/news/Resultats_sondage_ATE.xlsx

Analyse des résultats par question

L'ATE constate que globalement, les réponses des candidat-e-s sont très réjouissantes sur de nombreuses questions. Les résultats globaux pour chaque question peuvent être consultés sur ce lien : <https://qrhgood9y5n.typeform.com/report/oy8AsiYL/zXNF8mzuSTWxQfkk>

L'association relève en particulier les résultats extrêmement réjouissants sur les enjeux liés aux zones de rencontre, 30km/h et 30km/h de nuit. En particulier, **les zones 30km/h de nuit ont la faveur de 86% des candidat-e-s**. Celles-ci permettront à l'avenir de réduire les nuisances sonores et d'améliorer la qualité de sommeil de la population. Les zones 30km/h et de rencontre (20km/h) sont accueillies très favorablement avec 91,2% et 77,8% de soutien.

Sur les enjeux liés à la pratique du vélo, les résultats sont également positifs et promettent une amélioration substantielle de la place de la Petite Reine dans les villes et les villages ces prochaines années. La mise en place de subventions à l'achat de vélos électriques (76,5% d'avis favorables) est plébiscitée, tout comme l'extension de celles-ci à l'achat de vélos classiques (61% d'avis favorables). On peut même dire que **l'amélioration de la sécurité des cycles sur la route est urgente pour 84,6% des candidat-e-s**.

95,7% des candidat-e-s, soit quasi la totalité, pensent qu'il est nécessaire de mettre en place des plans de mobilité scolaire, qui permettent notamment de sécuriser le trajet des enfants du domicile à l'école. Cela inclut généralement la valorisation du trajet à pied, à vélo ou en transports publics à l'école et une diminution du nombre de parents amenant leur enfant à l'école en voiture. Un atout fort pour la mobilité de demain et la sécurisation du trajet des enfants à l'école.

Les résultats sont plus mitigés voire inquiétants sur la question du stationnement et de la circulation des voitures. Ces résultats sont sans doute liés à des différences d'infrastructures et de visions entre la ville et la campagne. L'ATE est consciente qu'il va falloir mettre en place de meilleures alternatives à la voiture individuelle en dehors des centres urbains, que les mentalités doivent encore évoluer et que des actions fortes doivent être mises en place pour regagner des espaces de vie conviviaux et favoriser la mobilité douce. Par exemple, **près de 20% des candidat-e-s considèrent que la construction de parkings en plein-air est une bonne chose en toute circonstance, tandis que 36,4% pensent qu'il faut en construire devant les commerces, quand bien même les études montrent que la piétonnisation et l'accès en mobilité douce aux commerces locaux améliore généralement leur succès. Les parkings souterrains aux centres-villes et au centre des villages sont encore fortement soutenus par 84% des candidat-e-s, même si seulement 20% d'entre eux estiment que c'est la solution idéale en toute circonstance alors que les autres avis sont parfois plus nuancés.**

Enfin, malgré un taux de motorisation très élevé dans le canton de Vaud (522 véhicules pour 1000 habitant-e-s) et ses conséquences néfastes importantes (perte d'espace public, perte d'espace pour la mobilité douce, pollution sonore et environnementale, énergie grise conséquente...), **seuls 51% des sondé-e-s pensent qu'il faut réduire le nombre de places de stationnement pour voitures individuelles et de manière générale, le taux de motorisation dans le canton.** Il reste donc un long chemin à parcourir pour faire évoluer les mentalités.

Contact

ATE Vaud – Association Transports et Environnement
David Raedler, Président : 079 220 45 23
Romain Pilloud, secrétaire général : 078 613 92 33
Case postale 109, 1001 Lausanne

